



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires  
du Rhône**

*Service Eau et Nature  
Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle*

**PREFECTURE DU RHONE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE  
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le préfet de la région Rhône-Alpes, préfet du Rhône informe le public de l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation au titre des articles L 214-1 à 6 du code de l'environnement du Conseil Général du Rhône relative au projet de travaux d'aménagement de la liaison entre la RD 385 et l'A89 sur le territoire des communes de Belmont d'Azergues, Fleurieux sur l'Arbresle et Lozanne, soumis à étude d'impact.

L'enquête se déroulera pendant 33 jours, du 16 septembre au 18 octobre 2013 inclus.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation est le préfet du Rhône

M. Gaston MARTIN, Ingénieur civil des Ponts et Chaussées, désigné en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence en mairie aux lieux et jours suivants :

Châtillon d'Azergues	Lundi 16 septembre 2013	De 15h à 16h
	Mercredi 16 octobre 2013	De 8h30 à 9h30
Lozanne	Samedi 12 octobre 2013	De 10h à 12h
Belmont d'Azergues	Mardi 15 octobre 2013	De 10h à 12h
Fleurieux sur l'arbresle	Lundi 16 septembre 2013	De 9h30 à 11h30
	Vendredi 4 octobre 2013	De 15h à 17h45

M. Gérard GIRIN, Ingénieur Environnement, est désigné en qualité de suppléant.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale en mairies précitées aux jours et heures d'ouverture au public.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations pourront être demandées est M. Bernard GRANGEAT, Direction de la Mobilité – Hôtel du Département – 29-31 cours de la Liberté – 69 483 Lyon cedex au 04 72 61 77 00.

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies désignées, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à la mairie de Châtillon d'Azergues.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies précitées et à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature.